

Demande de branchement aux réseaux publics de collecte

DB1 : particulier

branchement eaux usées

et / ou

branchement eaux pluviales

RENSEIGNEZ LISIBLEMENT CE DOCUMENT EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE

Demandeur

Nom-Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune:

Tél. domicile : Tél mobile :

E-mail:

Propriété à raccorder

Rue/ Lieu dit :

Code postal : Commune * :

Section et numéro de parcelle :

Type d'immeuble : habitation individuelle immeuble collectif
 autre (précisez) :

Surface du bien à raccorder

Nature du projet immobilier : construction neuve, n° permis de construire :

aménagement d'une habitation existante

Description du(es) branchement(s) (A remplir par l'entreprise réalisant les travaux après visite sur site. Voir conditions à l'article 7-2 du règlement d'assainissement collectif)

Nom de l'entreprise :tél. :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de réalisation du(es) branchement(s) :

Nature du branchement	Eaux usées	Eaux pluviales
Profondeur du collecteur public (mm)		
Diamètre du collecteur public (mm)		
Pente minimale du branchement (%)		
Type de branchement (piquage sur regard existant ou création de regard)		
Remarques particulières		

La première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales doit être l'infiltration sur parcelle. Dans le cas où l'infiltration est impossible, le raccordement au réseau des eaux pluviales ne pourra être effectué qu'après mise en place d'un dispositif limitant le débit selon la norme NF EN752-2.

Traitement des eaux pluviales à la parcelle : Cuve de rétention Puits d'infiltration
 Autre :

(un plan de masse de l'installation et une notice de dimensionnement devront être transmis)

Remarques particulières :

Engagements du propriétaire

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du règlement du service assainissement collectif de Vienne Condrieu Agglomération et m'engage à en

respecter les prescriptions. Par ailleurs, je m'engage :

➤ à ne réaliser mon branchement qu'après réception de l'avis favorable de la présente demande de Vienne Condrieu Agglomération,

➤ à signaler à Vienne Condrieu Agglomération tout changement au sein de ma propriété susceptible de modifier la qualité des déversements vers le réseau public

➤ à avertir Vienne Condrieu Agglomération dès la réception des travaux de l'habitation pour effectuer le contrôle de conformité de branchement

A, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

➤ Si mandataire, coordonnées à préciser :

Nom-Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Tél mobile :

Pièces à joindre à ce formulaire

Obligatoires

- Plan de localisation de l'habitation
- Plan de masse des branchements au réseau et des ouvrages de traitement des eaux pluviales
- Notice de dimensionnement des ouvrages de traitement des eaux pluviales

Facultatives (selon les cas)

- Procuration du mandataire

* Cette fiche de demande de branchement est seulement valable pour les communes de : Chonas l'Amballan, Les Haies, Longes, Reventin Vaugris, Vienne, Pont Evêque, Serpaize et Trèves.

Elle est à renvoyer au service assainissement de Vienne Condrieu Agglomération :
Service assainissement – Espace St Germain – Bâtiment Antares
30 avenue du Général Leclerc – BP 263 – 38217 Vienne cedex
Tél. 04 82 06 33 00

Pour les autres communes du pays Viennois, contacter le service assainissement qui vous précisera la demande à suivre.

Cadre réservé au service assainissement

Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Observations particulières

.....
.....

A, le

Pour le Président

Le Directeur Général des Services Techniques